



Cahier des charges

1. Création / actualisation

Etabli le 02.11.2021

Parⁱ

Remplace la version du 01.03.2018

2. Identification du poste

Département	Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)		
Service	Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée	N° service ⁱ	012
Entité structurelle ⁱ	Direction psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire (DPPLS)	N° de poste	
Libellé emploi-type	Logopédiste en milieu scolaire	N° emploi-type ⁱ	349
Intitulé libre du poste	Logopédiste scolaire	Chaîne 191	Niveau 10

3. Missions générales du poste

1. Appuyer la mission de formation de l'école en apportant des compétences et connaissances spécifiques au sein de l'établissement.
Prévenir, diagnostiquer et traiter les troubles du langage d'origine fonctionnelle et/ou organique.
2. Exercer une intervention spécifique auprès des enfants et des adolescents en milieu scolaire dans le domaine de la communication, du langage oral et écrit en vue de favoriser leur développement et leur intégration sociale, scolaire et professionnelle.
3. Collaborer avec les parents, les acteurs de l'école et les autres intervenants impliqués et apporter ses connaissances spécifiques dans le domaine de la communication orale et écrite permettant des ajustements du contexte scolaire au profit d'enfants en difficulté.
4. Enrichir ses savoirs et ses pratiques.
- 5.

4. Catégorie de cadre et conduite hiérarchique

Catégorie de cadreⁱ

Nombre de personnes directement subordonnéesⁱ

5. Suppléance prévue

NON OUI Libellé du/des poste-s Autres logopédistes de l'établissement ou de la région scolaire

6. Missions et activités

- 6.1. Appuyer la mission de formation de l'école en apportant des compétences et connaissances spécifiques au sein de l'établissement. 20 %

Travailler en équipes interprofessionnelles avec les psychologues et les psychomotriciens et en équipes pluridisciplinaires avec l'ensemble des intervenants de l'école (enseignants, enseignants spécialisés, doyens, directeurs, infirmière scolaires, assistants à l'intégration, conseillers en orientation, etc.). S'impliquer dans la consultation collaborative.

Apporter des informations pertinentes du point de vue du développement du langage dans les réseaux scolaires.

Sensibiliser et informer les acteurs de l'école, ainsi que les parents aux différents aspects du développement du langage de l'enfant et sur les conditions nécessaires à son évolution harmonieuse.

Connaître le concept 360 de l'établissement.

Participer au réseau (disciplinaire ou interdisciplinaire), transmettre les informations relatives à la situation en analyse.

- 6.2. Prévenir, diagnostiquer et traiter les troubles du langage d'origine fonctionnelle et/ou organique. Exercer une intervention spécifique auprès des enfants et des adolescents en milieu scolaire dans le domaine de la communication, du langage oral et écrit en vue de favoriser leur développement et leur intégration sociale, scolaire et professionnelle. 55 %

Réaliser des évaluations préliminaires, effectuer un bilan des troubles du langage; poser un diagnostic logopédique; restituer les résultats et partager avec l'enfant et ses parents ainsi qu'avec les partenaires concernés (acteurs de l'école, autres intervenants), les observations faites lors du bilan. Proposer, au besoin, une mesure préventive, des prestations indirectes ou un traitement logopédique.

Mettre en évidence les ressources et les troubles du langage de l'enfant dans sa dynamique personnelle, familiale, sociale et scolaire ainsi que la pertinence d'effectuer une prise en charge en logopédie.

Assurer un traitement logopédique. Rechercher, en collaboration avec les partenaires, les pistes les plus adéquates pour aider l'enfant à développer au mieux ses facultés langagières et son intégration personnelle, scolaire et sociale.

Construire un cadre thérapeutique dans lequel l'enfant ou l'adolescent va pouvoir évoluer positivement. Mettre en oeuvre les modalités de traitement. Mener les entretiens nécessaires avec l'enfant ou l'adolescent, la famille et les autres intervenants, tenir à jour le dossier.

Repérer d'autres problématiques PPLS lors des consultations et orienter vers les thérapeutes adéquats.

- 6.3. Collaborer avec les parents, les acteurs de l'école et les autres intervenants impliqués et apporter ses connaissances spécifiques dans le domaine de la communication orale et écrite permettant des ajustements du contexte scolaire au profit d'enfants en difficulté. 20 %

Apporter des informations pertinentes du point de vue du développement du langage oral et écrit dans les réseaux scolaires.

Rechercher avec les partenaires concernés (parents, enseignant-e-s, etc.) les mesures d'aide les plus adéquates (attitudes nouvelles, ajustements didactiques, guidance, prises en charge spécifiques, etc.).

Participer activement et s'impliquer dans les réseaux, en particulier le bilan élargi 360 et la PES qui ouvrent aux mesures ordinaires ou renforcées.

- 6.4. Enrichir ses savoirs et ses pratiques. 5 %

Actualiser et développer ses compétences professionnelles (supervision, séminaires, formation permanente).

6.5.

%

7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées à la / au titulaire

8. Profil attendu

8.1. Formation de base / Titre

Master de logopédie ou d'orthophonie des universités de Genève ou Neuchâtel ou titre jugé équivalent

Exigé Souhaité

Exigé Souhaité

8.2. Formation complémentaire / Titre

Exigé Souhaité

Exigé Souhaité

8.3. Expérience professionnelle / Domaine ou activités

ans

ans

8.4. Connaissances et capacités particulières / Domaine ou activités

Bonnes connaissances du milieu scolaire

Exigé Souhaité

Exigé Souhaité

9. Compétences

Compétences socles ACV (prédéterminées)

01. Sens des responsabilités et éthique du service public

02. Capacité d'adaptation et flexibilité

06. Ecoute et communication

Compétences transversales spécifiques au poste (à sélectionner, issues du modèle de compétences ACV)

- 15. Vision globale et sens de la perspective
- 08. Esprit d'entraide et de collaboration
- 12. Organisation et gestion de son temps
- 13. Capacités rédactionnelles

Compétences métier (rédaction libre, selon le référentiel en vigueur dans le service)

Compétences managériales (cocher la case si conduite) ⁱ

10. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)

11. Signatures

L'autorité d'engagement

Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.

Le Cliquez ici pour entrer une date.

Le

Signature

Signature